



Mes droits à échéance du pret relais

Par **xantus_old**, le **21/08/2007** à **16:56**

bonjour,

en mars 2006 j'ai signé un pret relais pour acheter plus grand.

étant au crédit immo de france, j'ai continué avec eux, le pret est accordé.

la maison est mise en vente.

l'échéance approchant je les contact pour leur demander ce qui m'attendais a l'échéance.

ceux ci me répondent que c'est le service du contantieux qui prend la suite,sans plus .

quand on a signé le pret j'ai posé la question" si ca ne se vendais pas dans les 2 ans". ils ont

répondu que sa n'étais jamais arrivé.

maintenant je suis perdu que faire quels sont mes droits.svp.merci